

LA PROVINCE SUD A DÉJÀ RÉCUPÉRÉ PLUS D'1,2 TONNE DE MÉDICAMENTS NON-UTILISÉS !

DEPUIS AVRIL, LA CAMPAGNE DE COLLECTE DES MÉDICAMENTS NON-UTILISÉS (MNU) BAT SON PLEIN. CETTE INITIATIVE PROVINCIALE A POUR OBJECTIF DE RÉCUPÉRER LES STOCKS HISTORIQUES DES PARTICULIERS ET D'AMORCER LA NOUVELLE FILIÈRE DE GESTION DES DÉCHETS MÉDICAMENTEUX. ORGANISÉE SELON LE PRINCIPE DE « RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS », C'EST-À-DIRE VIA UNE ÉCO-PARTICIPATION, LA FILIÈRE MNU S'INSCRIT DANS L'OBJECTIF PROVINCIAL DE STRUCTURATION DE LA GESTION DES DÉCHETS DANGEREUX. MAIS SON SUCCÈS REPOSE AUSSI EN GRANDE PARTIE SUR LA FORTE MOBILISATION DES ACTEURS DE LA FILIÈRE ET DE LA POPULATION.

En trois mois seulement, la province Sud comptabilisait déjà plus d'une tonne de médicaments non-utilisés, collectés via les pharmacies et cliniques vétérinaires. Un départ sur les chapeaux de roue, révélateur de la forte attente du public quant à la mise en place d'une filière de traitement des médicaments périmés ou non-utilisés. C'est chose faite dorénavant puisque la province Sud a inscrit cette 8^e filière réglementée en juillet 2021 dans son Code de l'environnement et amorce sa mise en œuvre opérationnelle avec cette vaste opération de collecte.



Cette opération de lancement permet de collecter les stocks historiques de MNU, de mettre en place la filière de traitement mais également de sensibiliser les ménages au tri de leur boîte à pharmacie.

EN CHIFFRES

1,165 tonne

Au cours des trois premiers mois de collecte, 1,165 t de médicaments non-utilisés ont pu être collectés en province Sud.

20 000 t / an

On estime le gisement des déchets dangereux à 20 000 t par an. L'objectif provincial consiste à pouvoir assurer le traitement de 50 % de ces déchets d'ici la fin de l'année.

▶ La filière MNU s'inscrit dans un projet ambitieux : 50 % de déchets dangereux traités.

Le Schéma provincial de prévention et de gestion des déchets prévoit la structuration et la gestion des filières dédiées aux déchets dangereux, avec un objectif de traitement de 50 % de ces déchets d'ici la fin de l'année. « Les médicaments, en tant que produits chimiques, font partie de ces déchets dangereux car ils représentent un danger pour la santé et pour l'environnement et constituent un risque de pollution.

C'est pourquoi ils ne peuvent être jetés à la poubelle ou dans les canalisations et doivent faire l'objet d'une collecte et d'une prise en charge spécifique », rappelle Françoise Suve, élue provinciale et rapporteur de la commission Environnement.

▶ La responsabilité élargie des producteurs.

La nouvelle filière de traitement des MNU est construite selon le principe reconnu de la REP, responsabilité élargie des producteurs : pour répondre à leurs obligations règle-



Avec le dispositif de « responsabilité élargie du producteur », c'est celui qui produit le futur déchet qui va en financer le traitement.

mentaires, les grossistes/importateurs ont créé l'éco-organisme Ecopharm afin d'assurer la gestion opérationnelle et financière de la filière, en s'appuyant sur le réseau de pharmacies et de cliniques vétérinaires pour la collecte.

Une mobilisation générale pour assurer ce succès.

Derrière le succès de ces premiers mois de collecte, il y a l'implication des particuliers et de tous les acteurs incontournables du territoire : les pharmacies, les vétérinaires mais également les grossistes répartiteurs et importateurs, les syndicats de pharmaciens et de vétérinaires, la DASS NC, l'ordre des médecins et l'ordre des vétérinaires. « La filière commence à prendre vie, explique Christophe Delest, président d'Ecopharm. Nous avons créé tous les points de collecte et les particuliers commencent à prendre le réflexe de rapporter les médicaments à leur pharmacien. »



Françoise Suve, élue provinciale et rapporteur de la commission Environnement et Christophe Delest, président d'Ecopharm, lors du lancement de la collecte MNU le 4 avril 2022.

COMMENT FAIRE ?

Particuliers, vous pouvez déposer, dans les pharmacies et cliniques vétérinaires de province Sud, les médicaments non-utilisés à usage humain ou vétérinaire comme les sirops, les solutions, les suppositoires, les ovules, les comprimés, les gélules, les poudres, les pomades, les crèmes, les gels, les aérosols ou encore les sprays. Ne sont pas concernés les seringues, aiguilles, pansements, compresses, lunettes, prothèses, radiographies, thermomètres, appareils médicaux et les articles de parapharmacie (dentifrice, crème solaire...).



Le financement de l'opération de départ qui porte sur les stocks historiques de MNU est soutenu par le Fonds de la taxe de soutien aux action de lutte contre les pollutions de la Nouvelle-Calédonie.

En savoir plus sur la gestion des déchets en province Sud :
www.province-sud.nc/espace-thematique/gestion-dechets